



Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision date: 2019-01-24

Remplacée: 2018-10-30

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: CURE-RITE* MBDS Accelerator
Numéro de produit utilisés par les entreprises: MBDS
REACH numéro d'enregistrement: Mélange
Autres moyens d'identification: 2-(Morpholinodithio)benzothiazole

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Accélérateur de polymérisation pour caoutchouc.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Performance Materials, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis
Téléphone : +1-360-954-7100
FAX: +1-360-954-7201
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317
Irritation oculaire, catégorie 2, H319

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Étiquette CLP - Contient: 2-(Morpholinodithio)benzothiazole
Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention(s) de mise en garde:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Informations supplémentaires: Contient 95-100 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB: Non disponible
Autres dangers: Peut former un mélange poussière-air explosif en cas de dispersion.

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0000095-32-9	2-(Morpholinodithio)benzothiazole	95-100	Eye Irrit. 2- Skin Sens. 1	H317-319
0008042-47-5	Huile minerale blanche (petrole)	1-<5	Non classifié	
0000110-91-8	Morpholine	0.1-<1.0	Acute Tox. 3 Dermal- Acute Tox. 3 Inhalation- Acute Tox. 4 Oral- Flam. Liq. 3- Skin Corr. 1A	H226-302-311-314-331

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>	<u>CE/Liste Number</u>
0000095-32-9	2-(Morpholinodithio)benzothiazole	95-100	Non disponible	202-410-7
0008042-47-5	Huile minerale blanche (petrole)	1-<5	Non disponible	232-455-8
0000110-91-8	Morpholine	0.1-<1.0	Impureté	203-815-1

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Remarques: WHITE MINERAL OIL : répertoriée en raison de limites d'exposition.

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance.

Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: CO2, mousse, poudre extinctrice, eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Éviter les jets extincteurs ou toute autre méthode qui pourrait créer des nuages de poussière.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Les concentrations de mélange poussière / air peuvent produire des conditions explosives. Comme dans le cas de toutes poussières organiques, les fines particules en suspension dans l'air peuvent s'enflammer ou exploser si la proportion critique est dépassée en présence d'une source d'inflammation. Une décharge électrostatique, un arc électrique, une étincelle, un chalumeau, une cigarette, une flamme nue ou toute autre source de chaleur significative peut allumer la poussière. À titre de précaution, mettre en oeuvre les mesures de sécurité standard pour les poudres organiques finement divisées. Voir les mesures suggérées en Section 7.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques seront émises pendant la brûlure, la combustion ou la décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Éviter les jets de lance ou toute autre méthode qui pourra créer des nuages de poussières. Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion. Utiliser un équipement anti-étincelles et anti-explosion. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas verser ce produit dans les égouts publics, dans les réseaux d'aqueduc ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. En veillant à ne pas générer de poussière, aspirer ou balayer dans un contenant fermé en vue de sa réutilisation ou de son élimination. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Éviter d'entraîner la formation de poussière. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

de les porter à nouveau.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Éviter d'inhaler les poussières. Faire preuve de prudence lorsqu'on vide des récipients, lorsqu'on balaye ou mélange quoi que ce soit qui pourrait entraîner la dispersion des poussières. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Comme mesure de précaution pour contrôler les risques potentiels d'explosion des poussières, mettre en oeuvre les mesures de sécurité suivantes :Éliminer toutes sources d'inflammation. En général, la poussière des matières organiques est un générateur de charge électrostatique qui peut être allumée par une décharge électrostatique, des arcs électriques, des étincelles, des chalumeaux, des cigarettes, une flamme nue, ou d'autres sources importantes de chaleur. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Fixer et ventiler les convoyeurs, dispositifs de contrôle des poussières et autres équipements de transfert de façon appropriée. Interdire l'écoulement de polymères, poudres ou poussières au travers de conduits non conducteurs, tuyaux d'aspiration, etc.; n'utiliser que des lignes de transfert conductrices lorsqu'on transporte un produit pneumatiquement. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Éviter toute accumulation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Entreposer le produit à des températures inférieures à 43°C (109°F). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas de renseignements supplémentaires

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

<u>Nom Chimique</u>	<u>UE OELV</u>	<u>UE IOELV</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	N/E	N/E	N/E	N/E
Huile minerale blanche (petrole)	N/E	N/E	5 mg/m3 TWA (inhalable particulate matter)	N/E
Morpholine	N/E	10 ppm TWA, 20 ppm STEL	20 ppm TWA (skin)	N/E
<u>Nom Chimique</u>	<u>France VME</u>	<u>Belgium OEL</u>		
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	N/E	N/E		
Huile minerale blanche (petrole)	N/E	5 mg/m3 TWA, 10 mg/m3 STEL		
Morpholine	10 ppm TWA (restrictive limit), 20 ppm STEL (restrictive limit)	10 ppm TWA, 20 ppm STEL (skin)		
<u>Nom Chimique</u>	<u>Suisse OEL</u>			
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	N/E			
Huile minerale blanche (petrole)	5 mg/m3 TWA (inhalable dust)			
Morpholine	10 ppm TWA, 20 ppm STEL (skin)			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

PNOS : L'ACGIH préconise les limites d'exposition suivantes pour les particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées

ailleurs (PNSA) : 10 mg/m³ TWA (particules inhalables), 3 mg/m³ TWA (particules respirables). Belgique : 3 mg/m³ TWA (fraction alvéolaire); 10 mg/m³ TWA (fraction inhalable). Valeurs MAK en Allemagne relatives aux poussières : 1,5 mg/m³ MAK (fraction respirable); 4 mg/m³ MAK (fraction inhalable). Portugal : 10 mg/m³ TWA (fraction inhalable); 3 mg/m³ TWA (fraction respirable). Espagne : 10 mg/m³ VLA-ED (fraction inhalable); 3 mg/m³ VLA-ED (fraction respirable).

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace par aspiration à la source ou générale pour éviter que les employés n'inhalent régulièrement la poussière. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.). Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité ou à coques requises.

Protection des mains: Évitez le contact avec la peau lors du mélange ou de la manipulation du matériau en portant des gants imperméables résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact fréquent répété, le port de gants dont le temps de protection est supérieur à 480 minutes est recommandé (protection de classe 6). En cas de contact bref ou de projections, le port de gants dont le temps de protection est de 30 minutes ou plus est recommandé (protection de classe 2 ou plus). Matériaux suggérés pour les gants de protection : butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile, néoprène. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Poudre	pH:	Non disponible
Apparence:	Cream to yellow	Densité relative:	1.51
Odeur:	Légère	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	1.59 (calculated)
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Négligeable	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	>207 °C Decomposes
Pression de vapeur:	Non disponible	Point d'ébullition °F:	>405 °F Decomposes
Densité de vapeur:	Non disponible	Point d'éclair:	>94 °C (>200 °F) Estimée
Viscosité:	Non disponible	Température d'auto-inflammabilité:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	123-132°C (253-270°F)	Inflammabilité (solide, gaz):	Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Nom du FDS: CURE-RITE* MBDS Accelerator

Propriétés comburantes: Pas d'oxydation

Limites d'inflammabilité ou

LFL/LEL: Non disponible

Propriétés explosives: Non explosif

Limites d'explosivité:

UFL/UEL: Non disponible

Température de décomposition: Non disponible

9.2. Autres informations:

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

Combustibilité de la poussière: 2-(4-MORPHOLINYLDITHIO)BENZOTHAZOLE : La variation de la taille des particules est considérée un facteur critique en ce qui concerne les informations sur le danger d'explosion de la poussière. Les résultats applicables sont tel que suit: échantillon taille des particules <75 um, 0.5% contenu d'humidité.:

- Energie minimale d'ignition : 1-3 mJ

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

La réaction avec les nitrites, nitrates et/ou autres agents de nitrosation peut conduire à la formation de nitrosamines. Se lentement décompose au contact avec de l'eau.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable. Le stockage prolongé en dessus de 43 °C (109 °F) provoquera des changements chimiques qui auront comme résultat une perte de la fonction d'accélérateur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives. Éviter la formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter le contact avec les agents oxydants. Éviter le contact avec l'eau. Éviter le contact avec les agents de nitrosation. Selon la quantité et le type de matériau en question, le contact peut provoquer: forte chaleur, ébullition, développement de flammes, explosion ou émission de gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, hydrocarbures, oxydes d'azote, morpholine et oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau: Peut provoquer une allergie cutanée. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner une irritation.

Inhalation: L'inhalation répétée ou prolongée de poussière peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Aucune étude toxicologique n'a été conduite pour ce produit. ATEmélange (voie orale) : >5000 mg/kg. ATEmélange (voie cutanée) : >2000 mg/kg.

Nom Chimique

CL50 Inhalation

Espèce

DL50 Orale

Espèce

DL50 Cutané

Espèce

Nom Chimique	CL50 Inhalation	Espèce	DL50 Orale	Espèce	DL50 Cutané	Espèce
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	N/E	N/E	11500 mg/kg	Rat / adulte	N/E	N/E
Huile minerale blanche (petrole)	N/E	N/E	>5000 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Lapin / adulte
morpholine	8 mg/L (vapor)	Rat / adulte	1910 mg/kg	Rat / adulte	500 mg/kg	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique	Irritation de la peau	Espèce
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	N/E	N/E
Huile minerale blanche (petrole)	N/E	N/E
morpholine	Corrosif	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux - Catégorie 2.

Nom Chimique	Irritation des yeux	Espèce
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	Irritant	matières similaires
Huile minerale blanche (petrole)	N/E	N/E
morpholine	Fortement irritant	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1.

Nom Chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	Sensibilisant	Matières similaires
Huile minerale blanche (petrole)	N/E	N/E
morpholine	Non sensibilisant	Cobaye / adulte

Cancérogénicité: Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). 2-(MORPHOLINODITHIO)BENZOTHIAZOLE : Des analyses de mutation bactérienne inverse avec et sans activation et de mutation des cellules génétiques chez les mammifères (cellules de souris Balb 3T3) avec et sans activation étaient négatives.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). 2-(MORPHOLINODITHIO)BENZOTHIAZOLE : Étude de la toxicité développementale, rat : toxicité maternelle avec dose sans aucun effet (NOEL) = 1 000 mg/kg/jour; Tératogénicité avec dose sans aucun effet (NOEL) = 1 000 mg/kg/jour.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). 2-(MORPHOLINODITHIO)BENZOTHIAZOLE : Étude avec dose répétée, voie orale, rats, 28 jours : dose sans aucun effet (NOEL) = 300 mg/kg/jour chez les mâles et 100 mg/kg/jour chez les femelles (en raison d'un foie relativement lourd).

Danger par aspiration: Non classé (impossibilité technique d'obtenir les données).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Aucune étude précisant les impacts sur l'environnement n'a été effectuée pour ce produit.

Nom Chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	Poissons	N/E	N/E	N/E
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	Invertébrés	N/E	N/E	N/E
2-(Morpholinodithio)benzothiazole	Algues	N/E	N/E	N/E
Huile minerale blanche (petrole)	Poissons	LC50 >10000 mg/L (96 heures)	N/E	N/E
Huile minerale blanche (petrole)	Invertébrés	N/E	N/E	N/E
Huile minerale blanche (petrole)	Algues	N/E	N/E	N/E
Morpholine	Poissons	LC50 180-380 mg/L (96 heures)	LC50 179 mg/L(96 heures)	N/E
Morpholine	Invertébrés	EC50 45 mg/L (48 heures)	N/E	EC10 5-8.1 mg/L (21 jours)
Morpholine	Algues	EC50 28 mg/L (96 heures)	N/E	NOEC 10 mg/L(96 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité:

Cette substance n'est pas facilement biodégradable.

Nom Chimique	Biodégradation

Nom du FDS: CURE-RITE* MBDS Accelerator

Nom Chimique

2-(Morpholinodithio)benzothiazole
Huile minerale blanche (petrole)
morpholine

Biodégradation

N'est pas facilement biodégradable
N'est pas facilement biodégradable (OECD 301B)
Facilement biodégradable (OECD 301E)

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

Nom Chimique

2-(Morpholinodithio)benzothiazole
Huile minerale blanche (petrole)
morpholine

Facteur de bioconcentration (BCF)

N/E
N/E
<2.8 (OECD 305C)

Log Kow

1.59 (calculated)
>6
-2.55

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Nom Chimique

2-(Morpholinodithio)benzothiazole
Huile minerale blanche (petrole)
morpholine

Mobilité dans le sol (Koc/Kow)

N/E
N/E
7.356

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération ou mise en décharge) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

14.1. Numéro ONU: N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Nom Chimique
morpholine

Catégorie
Catégorie Y

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACh (EC) 1907/2006: Un ou plusieurs composants applicables de ce mélange ne sont pas enregistrés. Contactez votre représentant commercial pour obtenir plus d'informations sur la conformité REACh. La réglementation REACh ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Les informations REACh concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACh différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
États-Unis Toxic Substances Control Act (TSCA):	Y

Une liste "Y" indique que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une liste "N" indique que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'existe pas de liste d'inventaire publique; 2) aucune information n'est disponible ou 3) le composant n'a pas été vérifié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Sans objet

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 3

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Méthode de calcul, On basis of test data, Références croisées

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Nom du FDS: CURE-RITE* MBDS Accelerator

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV: Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV: Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis